

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS DU MAIRE**

En application de l'article L.2122.22
du Code Général des Collectivités Territoriales

DÉCISION MUNICIPALE N° 2022-10-190**Acquisition véhicule Police Municipale -
révision demande de subvention Région Sud -
annulation décision 2021-11-204**

Le Maire de Morières-les-Avignon,

Le Maire de Morières-Lès-Avignon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L-2122-22

Vu la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020, publiée et déposée en Préfecture de Vaucluse le 17 juillet 2020, portant délégations de compétences consenties à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, et notamment, son article 4, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 500 000 €, et son article 26, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions suivantes : pour tout projet d'investissement ou de fonctionnement de montant unitaire équivalent à la limite de délégation des marchés publics, auprès de l'Etat, des collectivités ou de financeurs privés

Vu la décision n°2021-11-204, de procéder à l'acquisition d'un véhicule de police municipale neuf PEUGEOT RIFTER pour un montant de 26 965,46 euros TTC et de solliciter l'aide financière de la Région Sud au titre du dispositif Région Sûre – Aide aux communes pour les forces de l'ordre,

Vu la commande n°2102751 du 22 novembre 2021 auprès de Concessionnaire Peugeot « les Grands Garages de Provence – Rue Charles Valente – 84036 AVIGNON »,

Vu la livraison contractuellement fixée au 24 janvier 2022,

Vu les relances amiables puis la mise en demeure du 21 juin 2022,

Vu l'article 216 du Code de la Consommation,

Vu que ce véhicule est essentiel à la mission de service public pour doubler les patrouilles de police municipale,

HOTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur - BP 60020 - Morières-lès-Avignon - 84271 Vedène Cedex
Tél 04.90.83.87.12 - Fax 04.90.33.42.28 - contacts@morieres.fr - www.morieres.fr



Vu l'offre de MIDI AUTO 84 – 350 Avenue Charles Valente – 84140 MONTFAVET,

DECIDE

Article 1 : d'annuler la décision municipale n°2021-11-204

Article 2 : de procéder à l'acquisition d'un véhicule de police municipale RENAULT SCENIC 1.7 Blue dCi 120ch Business – 1^{ère} mise en circulation 20/03/2019 pour un montant de 15 803,47 € HT – 18 900,00 € TTC

Article 3 : de solliciter, sur cette base, la révision de la demande d'aide financière de la Région Sud au titre du dispositif Région Sûre – aide aux communes pour les forces de l'ordre

Article 4 : d'imputer la dépense au chapitre 21, article 2182

Article 5 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur Le Préfet

Fait à Morières les Avignon, le 19 octobre 2022
Le Maire

Grégoire SOUQUE